



Ecurie Corbigny Auto
ecurie-corbigny-auto.org



07-08 et 09 avril 2023



31^{ème} Rallye de l'Anguison MODERNE-VHC-VHRS-VMRS

A RETOURNER AVEC LA DEMANDE D'ENGAGEMENT

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Pré-vérifications administratives : Des pré-vérifications administratives seront effectuées le jour des reconnaissances (dimanche 2 avril 2023) lors de la remise du road-book au PC Course Place du Champ de Foire à Corbigny. A l'issue de ces pré-vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Les équipages ayant effectués ces pré-vérifications devront présenter les originaux des licences et du permis de conduire lors du contrôle technique de leur voiture.

Vérifications Administratives : Vendredi 07 avril 2023 de 14h00 à 20h00 salle St Seine rue du Bd

Vérifications Techniques : Vendredi 07 avril 2023 de 14h15 à 20h15 Place du Champ de Foire

RECONNAISSANCES

RÉSERVÉ A L'ORGANISATION

N° DE RECONNAISSANCE ATTRIBUE :

ROAD BOOK REMIS LE :

Véhicule de reconnaissance :

• Marque : Modèle : Immatriculation :

Pilote :

• Nom : Prénom :

Je m'engage à :

• respecter les jours et heures définis dans le règlement particulier du 31^{ème} Rallye national de l'Anguison concernant les reconnaissances, à savoir :

Dimanche 02 avril de 08h30 à 17h00
Vendredi 07 avril de 08h30 à 20h00

- Respecter le nombre de passages en reconnaissances qui est limité à 3 au maximum
- Respecter les riverains
- Respecter les limitations de vitesse
- Respecter le sens des reconnaissances
- Poser l'autocollant reconnaissance sur le pare-brise du véhicule

Je prends note que des contrôles seront effectués par l'organisation de l'épreuve avec l'appui des riverains et de la gendarmerie et que l'article 6.2.4. du règlement standard F.F.S.A sera appliqué en cas de manquement à ces règles sans remboursement des frais de participation.

Fait à :

Le:

Signature :